



Pour être efficace au quotidien, les élus locaux doivent maîtriser le fonctionnement de leur commune et connaître la place et le rôle de l'élu au sein de cette commune. Il en va de leur crédibilité non seulement vis-à-vis des agents mais des administrés.



DURÉE : 1 demi-journée



PROFIL DES INSCRITS :
Élu local



PRÉREQUIS : Aucun



MODALITÉS : Présentielle



LIMITES D'EFFECTIFS : 15



ORGANISATION

- XYLAN FORMATIONS -

Équipe pédagogique

Nos formateurs sont, ou ont été, préfets, conseillers départementaux, DGS, secrétaires de mairie, directeurs de service, députés, avocats en droit public, journalistes locaux, élus communautaires, conseillers...

Ils dispensent des formations de qualité sans aucune pression idéologique ou politique.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation et tour de table
- Rappel des objectifs
- Supports projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quiz en salle

Suivi et évaluation

- Feuille de présence
- Mises en situation
- Questions / réponses
- Formulaires d'évaluation à chaud et à froid
- Attestation individuelle de formation

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le contenu est conçu et adapté pour des élus locaux qui souhaitent parfaire leurs connaissances administratives. Ce module de formation s'axe sur les compétences de la commune, son organisation et son fonctionnement. Il propose un panorama complet du fonctionnement d'une commune et présente les postures des élus.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Les compétences de la commune

- La notion de compétence générale : rôle de la jurisprudence dans cette définition, la notion d'intérêt public communal

- Les attributions confiées par la loi : l'impact des lois de décentralisation et du développement de l'intercommunalité, analyse des compétences de la commune

Le fonctionnement du conseil municipal

- Les séances du conseil municipal : convocation, ordre du jour, déroulement des séances, police du conseil municipal, publicité des séances, suspension, levée de séance, vote, affichage et communication

- Le règlement intérieur du conseil municipal : dispositions obligatoires et facultatives

- Les droits des élus : droit d'expression, questions orales, droit de proposition, droit d'amendement, droit à l'information, droits des élus de l'opposition

- Les commissions municipales : règles de composition, de fonctionnement, compétences, cas particulier des commissions d'appel d'offres

Les comités consultatifs : création, composition, rôle

Le maire

- Le maire exécutif du conseil municipal : définition, prérogatives, les délégations de pouvoirs du conseil municipal au maire

- Les adjoints : règles de désignation, délégations de fonctions et de signature

- Les pouvoirs propres du maire : direction de l'administration communale, pouvoirs de police (générale et particulière)

- Le maire agent de l'Etat : sous le contrôle du préfet pour la publication et l'exécution des lois et règlements, l'organisation des élections, la délivrance des titres, les opérations de recensement, la gestion de crise. Sous l'autorité du procureur de la République pour les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire

- Quelques situations particulières : les vacances du conseil municipal (démissions, décès, autres...) règlent de remplacement, élections complémentaires. La dissolution du conseil municipal. La révocation du maire et des adjoints

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître les compétences de la commune

Comprendre le fonctionnement d'un conseil municipal

Comprendre le rôle du maire et le positionnement des élus

MODALITES D'ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Nous prenons en compte les besoins spécifiques des stagiaires en situation de handicap pour envisager d'adapter la pédagogie, le matériel, les moyens techniques et humains de la formation. Si vous êtes en situation de handicap, merci de prendre contact avec notre correspondante handicap (psh@xylan.fr)